



Droit a l'eau potable

Par bugnette

Bonsoir, je vis dans un hameau qui n'est pas desservi en eau potable. En effet nous avons un bassin et le traitement de l'eau se fait par lampes UV. Seulement dès qu'il pleut bcq l'eau est boueuse et ressort marron par les robinets et eaux des toilettes et elle n'est pas buvable. Nous avons des analyses faites par l'Ars qui dit que l'eau n'est pas consommable.

La mairie nous donne quelques bouteilles d'eau minérale mais seulement au lendemain des pluies mais l'eau n'est fiable. Nous avons des enfants que faire nous sommes en 2015 et en plus nous payons au prix de l'eau potable.

Merci de nous indiquer ce que nous pouvons faire. Il y a une association pour représenter les habitants du hameau.

Merci de votre aide

EV